

# RÉSUMÉ

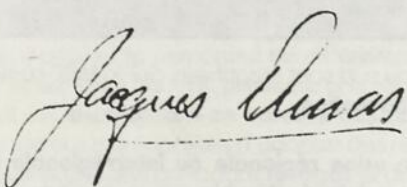
## DOCUMENT DE CONSULTATION SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Chers concitoyens,  
Chères concitoyennes,

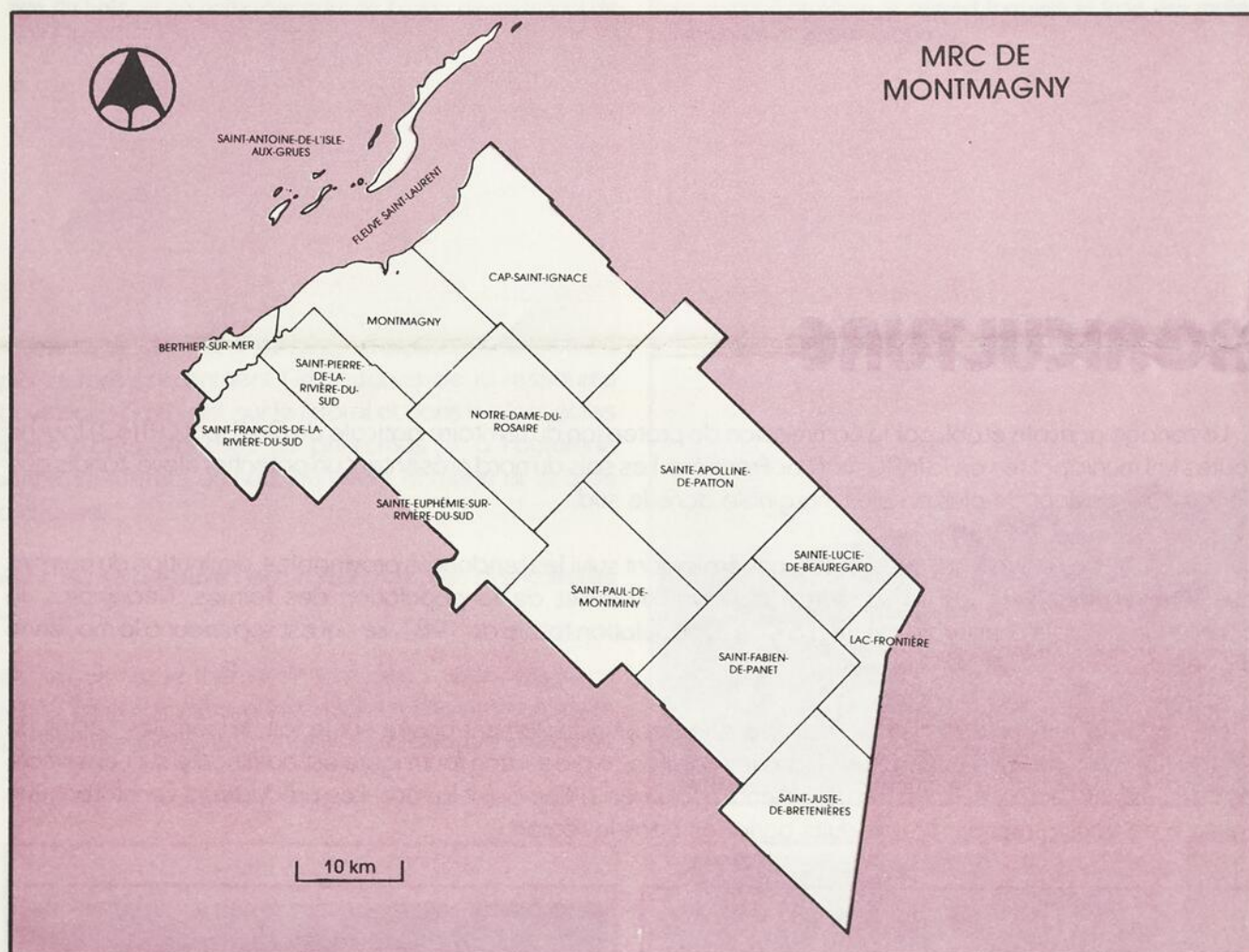
Le Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Montmagny a adopté, à sa séance régulière du 8 juillet 1986, la Version définitive de son schéma d'aménagement.

Ce résumé présente les points saillants du document, le fruit de plus de trois (3) années de travail par des citoyen(ne)s et intervenants de la région. Vous pourrez consulter le document complet au bureau de votre municipalité ou à celui de la MRC.

Je vous invite à être des nôtres lors de la tournée de consultation, à l'automne, pour nous faire part de vos commentaires sur le schéma d'aménagement.



Jacques Dumas, préfet



## PROFIL DE LA MRC DE MONTMAGNY

Composée de 14 municipalités et couvrant une superficie de 1 687,47 km<sup>2</sup>, la MRC de Montmagny se divise en trois (3) parties géographiques soit l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et ses îles, la plaine, et la zone appalachienne, où les monts Notre-Dame dominent le paysage à des altitudes s'élevant jusqu'à 850 mètres.

En 1981, la population de la MRC totalisait 25 677 habitants. À l'instar de la Côte-du-Sud, la MRC subit une légère baisse de population depuis 1966, coïncidant avec l'affaiblissement de la structure industrielle et la diminution des activités forestière et agricole du sud. La ville de Montmagny, qui regroupe presque la moitié de la population de la MRC, tient lieu de centre multifonctionnel et de pôle économique.

# LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Depuis sa constitution en 1982, la MRC de Montmagny a franchi plusieurs étapes dans l'élaboration de son schéma d'aménagement:

- 1983 - inventaires et analyses sectoriels;  
- consultation publique;  
- création de groupes de travail thématiques;
- 1984 - adoption de la Proposition préliminaire d'aménagement (PPA);
- 1985 - adoption de la Proposition d'aménagement (PA);
- 1986 - adoption de la Version définitive le 8 juillet 1986.

Tout ce processus nous amène à une ultime étape de consultation sur la Version définitive auprès de la population. Suite à la consultation publique, le Conseil de la MRC de Montmagny devra adopter le document qui aura force de loi: le **Schéma d'aménagement**.

# CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET ORIENTATIONS

Le but principal de ce schéma d'aménagement est la protection des ressources et la mise en valeur du territoire afin d'améliorer la qualité de vie de tous (toutes) les magnymontien(ne)s. La ville de Montmagny garde sa vocation de pôle régional et extra-régional, mais la consolidation du pôle régional ne devrait pas s'effectuer au détriment des autres municipalités. La MRC propose donc des centres de services et des vocations pour chacune des sous-régions.

La décroissance de la population doit être arrêtée par des initiatives favorisant la création d'emplois appropriés sur le territoire ainsi que l'amélioration des infrastructures et services à la population. Toute intervention devrait respecter l'environnement naturel et bâti, et pour certaines ressources, une réhabilitation s'avère nécessaire.

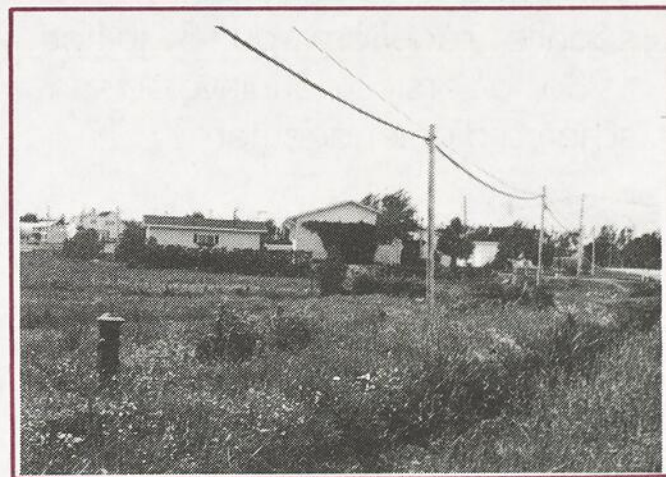
Les propositions d'aménagement sont regroupées en huit (8) grands thèmes. Ces propositions constituent les interventions préconisées par la MRC pour réaliser ses orientations et objectifs en matière d'aménagement du territoire.

# AGRICULTURE

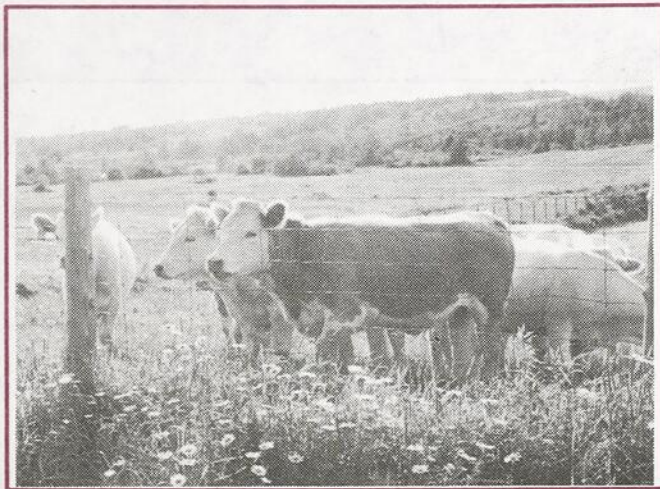
Le zonage agricole établi par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) touche toutes les municipalités de la MRC sauf Lac-Frontière. Les sols du nord présentent un potentiel élevé, tandis que l'agriculture devient de plus en plus marginale dans le sud.

L'évolution de l'agriculture de la MRC a généralement suivi les tendances provinciales: diminution du nombre des fermes moyennes, de la superficie agricole totale, et de la population des fermes. Néanmoins, la population agricole constituait encore 8,5% de la population totale de 1981, ce qui est supérieur à la moyenne provinciale.

La production agricole de la MRC est diversifiée et principalement basée sur le lait, le porc, les bovins de boucherie, l'aviculture et l'acériculture. Dans les cultures, la production fourragère est dominante sur l'ensemble du territoire, et l'horticulture est actuellement concentrée à Cap-Saint-Ignace. Les producteurs constatent une carence de transformation des produits agricoles dans la région.



Une **révision de la zone agricole** s'impose dans certaines municipalités, afin de permettre une utilisation optimale des lieux et des infrastructures déjà en place.



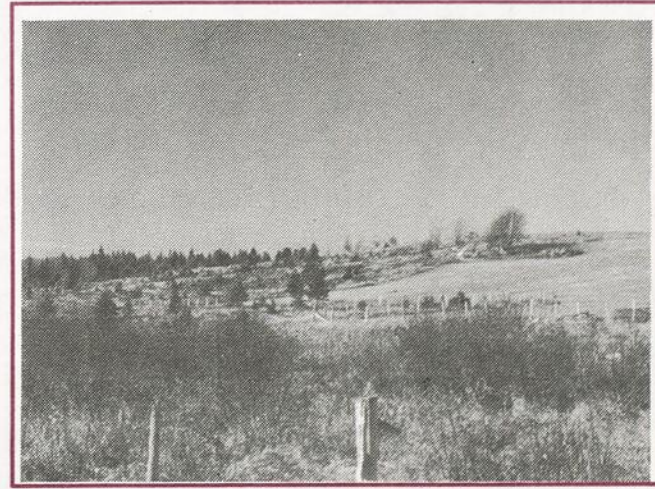
Afin de promouvoir l'élevage et la transformation dans la région, la MRC prône l'implantation:

- d'un **parc d'engraissement** à Sainte-Apolline, et
- d'un **abattoir régional ou interrégional** dans le nord de la MRC.

Dans le but d'augmenter la production céréalière, la MRC recommande l'implantation d'un **poste de séchage et d'entreposage de grains** à Saint-François.



La MRC appuie la construction d'**aboteaux** pour l'assainissement des sols à l'île aux Grues.



Les terres en friche du sud sont identifiées par la MRC comme **zone prioritaire d'intervention**.

L'implantation d'une **usine régionale ou interrégionale de transformation des produits de l'érable** est envisagée.

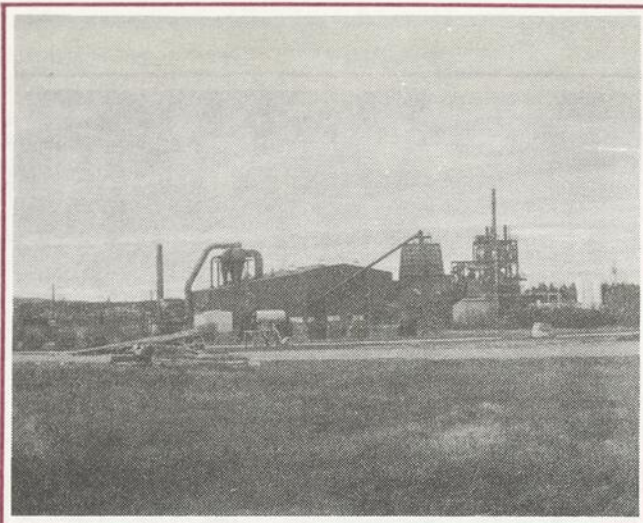
# FORÊT

Le couvert forestier occupant 83% de la superficie de la MRC, le secteur forestier constitue une source d'emplois importante, surtout dans le sud.

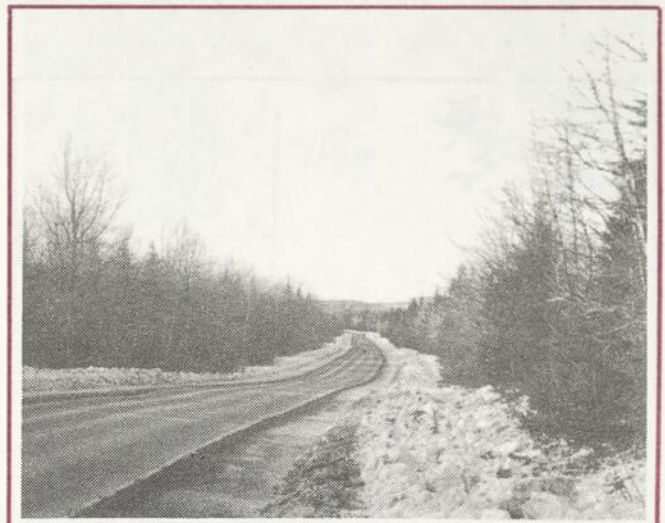
Ravagée par l'épidémie de tordeuse et une exploitation non-contrôlée, la forêt souffre également d'un manque de travaux intensifs de mise en valeur. Actuellement, les usines de sciage dépendent à 85% des États-Unis pour l'approvisionnement du bois. Le gouvernement prévoit des travaux de reboisement de l'ordre de plus d'un million de plants annuellement sur le territoire de la MRC.



Afin de favoriser l'augmentation progressive du rendement forestier, la MRC appuie les initiatives visant la **continuité d'un service de soutien technique** pour l'aménagement forestier et recommande l'implantation d'une **serre** et d'une **pépinière régionales ou interrégionales**.



La MRC prône le développement des activités de **transformation du bois**, et en particulier celui de l'usine de méthanol de Saint-Juste.



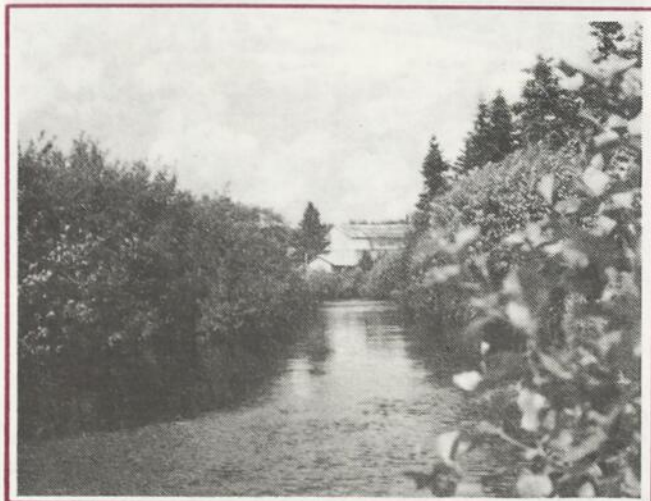
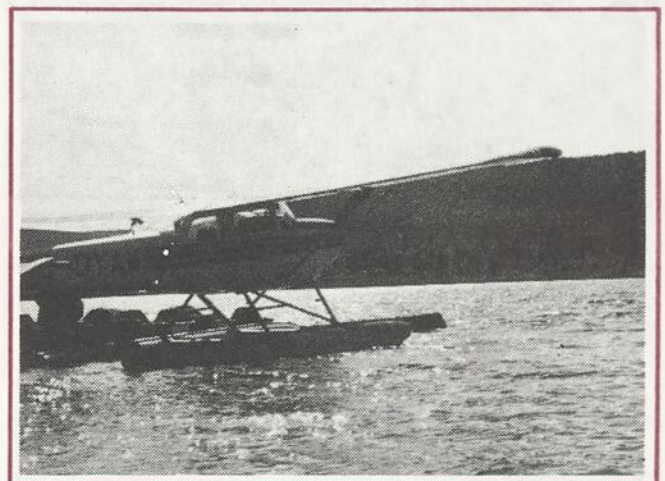
La MRC suggère aux municipalités d'adopter des réglementations visant à protéger le **couvert forestier le long des routes** numérotées et intermunicipales.

# FAUNE

L'abondance ainsi que la présence de certaines espèces rares accentuent l'importance de la ressource faunique sur le territoire de la MRC. La faune ailée se retrouve dans l'archipel, sur le littoral et dans les lacs et les rivières de la zone appalachienne. Les visites de milliers d'oies blanches au printemps et à l'automne constituent l'aspect le plus spectaculaire de cette présence. Les forêts du sud, où vivent le menu et le gros gibier, représentent également un lieu privilégié pour la chasse.

La pêche commerciale est limitée au fleuve Saint-Laurent, où se retrouve l'esturgeon noir. Les piscicultures ainsi que certains lacs et rivières desservent les pêcheurs sportifs.

Avec l'observation, la chasse, la pêche et les festivals basés sur le thème de la faune, cette ressource représente une activité culturelle et économique d'envergure. Toutefois, des interventions humaines comme le braconnage, une pression de chasse abusive, l'exploitation forestière, et la pollution menacent certaines espèces et des habitats fauniques de la région.



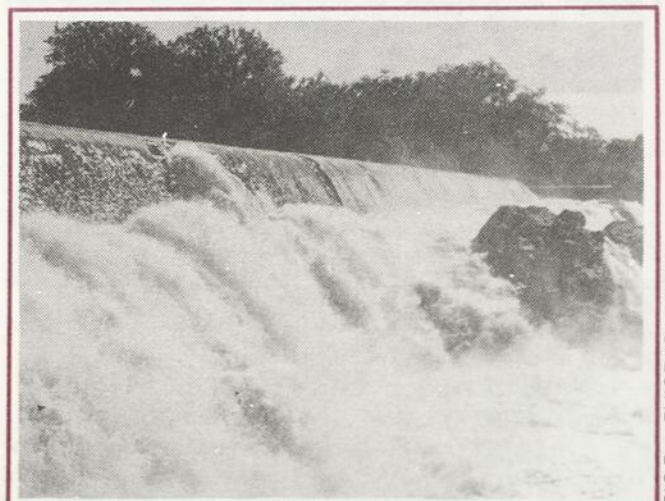
Afin d'assurer la perpétuité de différentes espèces animales sur le territoire, la MRC présente une réglementation concernant les **interventions en bordure des cours d'eau** et recommande aux municipalités d'adopter des réglementations pour la protection des principaux **ravages** et des **sites de reproduction de la sauvagine**.

La MRC appuie également la création de **réserves fauniques** dans les milieux propices.



Dans le domaine de l'observation faunique, la MRC propose:

- l'aménagement de **postes d'observation** dans les îles et sur la côte,
- la désignation de certains sites comme **aires de repos d'oiseaux migrateurs**, et
- l'ouverture d'un **centre d'interprétation** de la faune près du bassin de Montmagny.



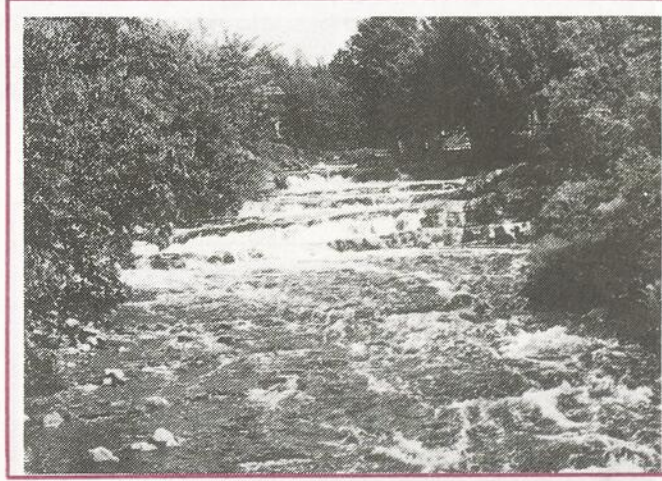
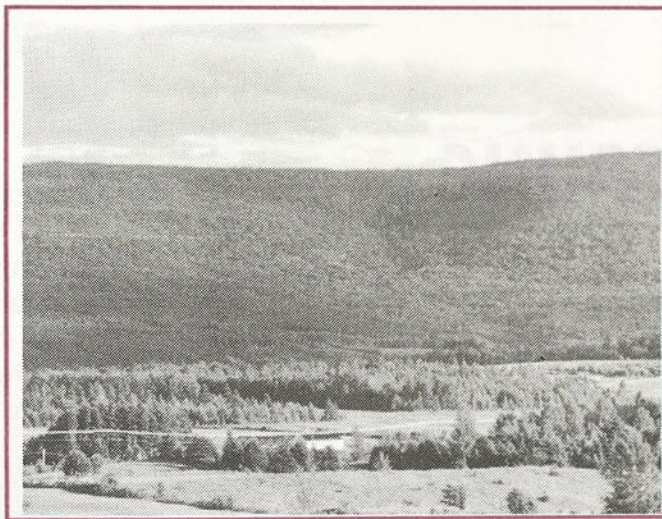
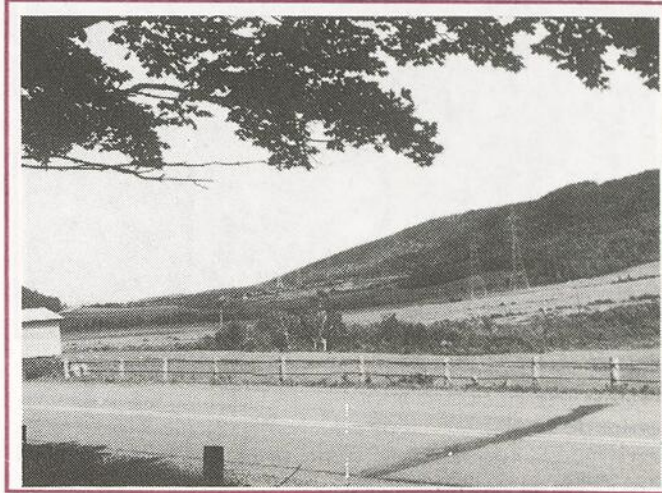
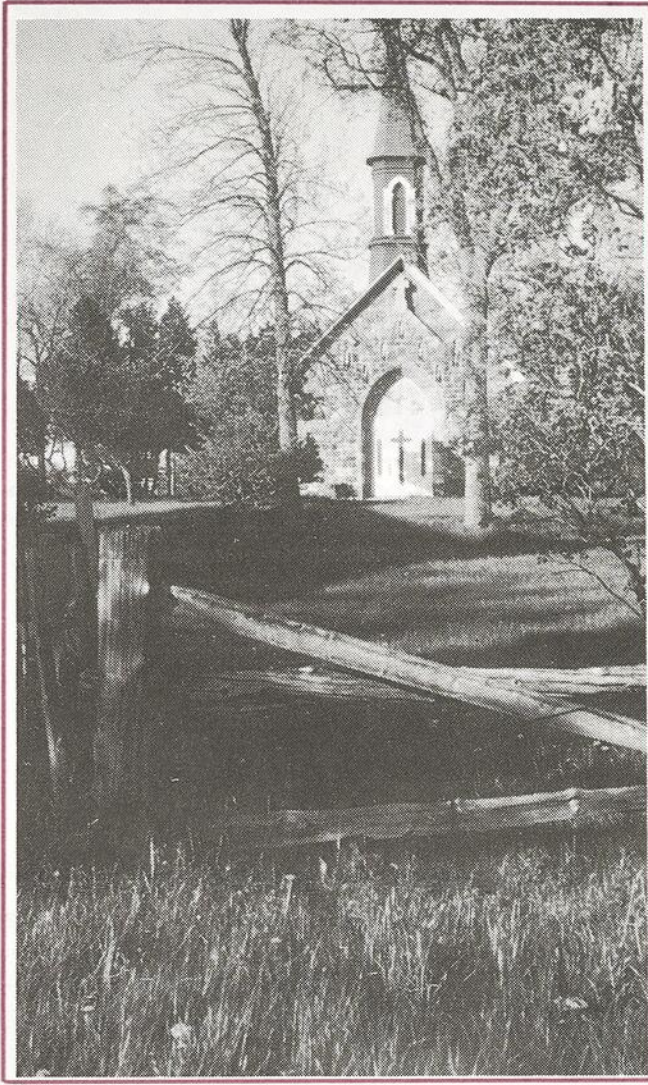
Pour développer la chasse et la pêche sur le territoire, la MRC propose:

- la délégation de la **gestion de la chasse** aux oiseaux migrateurs à des organismes locaux,
- la **réintégration du saumon et du bar** dans le réseau hydrographique de la Rivière du Sud et dans le fleuve,
- l'aménagement d'une **passerelle migratoire** dans le bassin de Montmagny, et
- l'**ensemencement des lacs** Carré, Fortin et Frontière.

# TOURISME, RÉCRÉATION, PLEIN-AIR

Les inventaires de la MRC révèlent un territoire à haut potentiel récréatif et touristique, lequel est pourtant peu exploité. La variété des paysages: les îles, la plaine et les montagnes, constituent une richesse qui peut grandement contribuer au développement de la région.

Pendant l'élaboration du schéma d'aménagement, certains groupes locaux ont pris l'initiative d'amorcer des projets de développement touristique; par exemple l'ouverture du manoir MacPherson-Lemoine au public et des travaux préliminaires pour doter la MRC de deux centres de ski alpin. La MRC encourage ces activités et offre un soutien technique à de tels groupes.



Dans l'optique de la mise en valeur du potentiel de l'archipel, la MRC favorise:

- la création d'un parc national sur la **Grosse Île**,
- l'aménagement récréatif de la **pointe aux Pins**,
- l'amélioration de l'accessibilité au **manoir MacPherson-Lemoine** pour le public et l'implantation d'un centre d'interprétation du patrimoine insulaire,
- l'adoption d'ententes avec le propriétaire de l'**île aux Oies** afin d'y permettre des visites contrôlées,
- la **diversification des itinéraires** des croisières, et
- la mise en commun d'un **bureau de réservation** intégré au kiosque d'information.

Pour l'exploitation de la partie riveraine du territoire, la MRC préconise:

- la mise en valeur intégrée du **trou de Berthier**,
- le développement récréo-touristique de la **plage de Berthier**,
- l'implantation d'un **centre de gastronomie régionale** au manoir des Érables,
- l'implantation d'**établissements d'hébergement** offrant des séjours intéressants,
- l'animation du **bassin de Montmagny**, et l'implantation d'un centre d'interprétation du patrimoine faunique et culturel,
- le développement du canotage et de la pêche dans la **Rivière du Sud** et l'aménagement d'un sentier le long de ses berges,
- l'implantation d'un centre de plein-air au **moulin Ouellet**, et
- la promotion d'un **circuit cycliste** dans le nord.

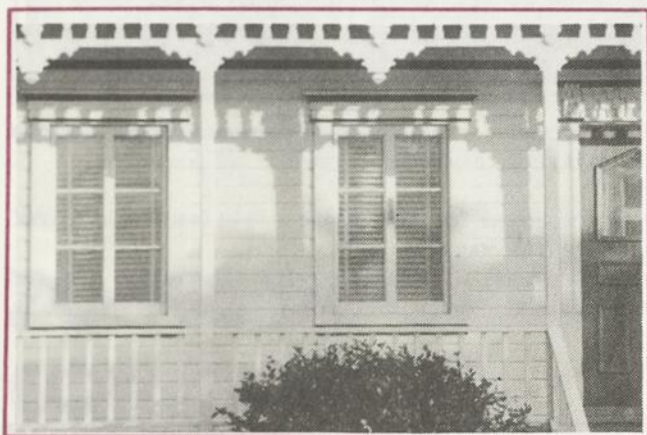
En ce qui concerne les activités susceptibles d'attirer les visiteurs dans la zone appalachienne et les mesures visant la sauvegarde et l'amélioration du milieu naturel, la MRC favorise:

- la consolidation et la promotion du circuit de canot-camping sur la **rivière Noire Nord-Ouest** ainsi que des **centres de plein-air** de Montmagny-Sud,
- l'aménagement d'une **tour d'observation** à Saint-Fabien,
- une accessibilité accrue à la montagne le **Pain de Sucre**,
- le développement de la "montagne à Coulombe" en un **centre familial de ski alpin**,
- la remise en état du couvert forestier de la montagne du Sixième et le développement d'une **station de ski alpin**, et
- l'adoption par les municipalités de réglementations protégeant les abords des **chutes et cascades**.

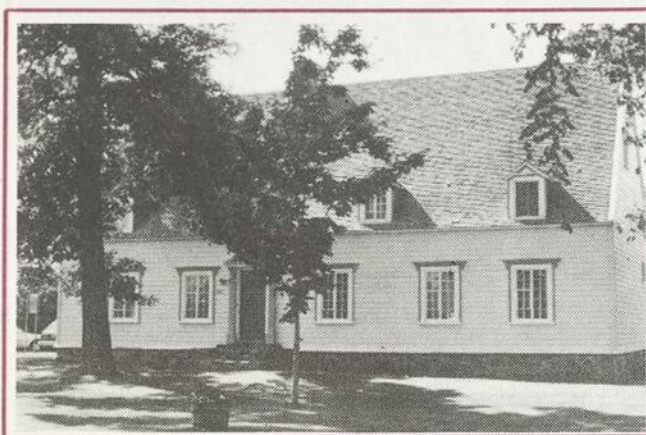
## PATRIMOINE

Une importante concentration de bâtiments patrimoniaux se retrouve dans le nord, où 11 sites sont classés ou reconnus par le ministère des Affaires culturelles. Il existe également des sites archéologiques, historiques et préhistoriques. Le patrimoine de la partie sud de la MRC, par contre, est plutôt lié aux sites naturels: les montagnes, les lacs et les cours d'eau. De leur côté, les îles de l'archipel recèlent un patrimoine naturel et culturel unique au Québec.

Malgré la richesse de ce patrimoine, plusieurs bâtiments historiques se trouvent dans un état dégradé. La MRC a déjà publié le dépliant "Circuit patrimonial", ainsi qu'une brochure, "Une fenêtre sur notre histoire" qui ont amorcé le processus de sensibilisation à la valeur patrimoniale de la MRC. Le schéma d'aménagement vise la mise en valeur du patrimoine dans une perspective touristique régionale et extra-régionale.

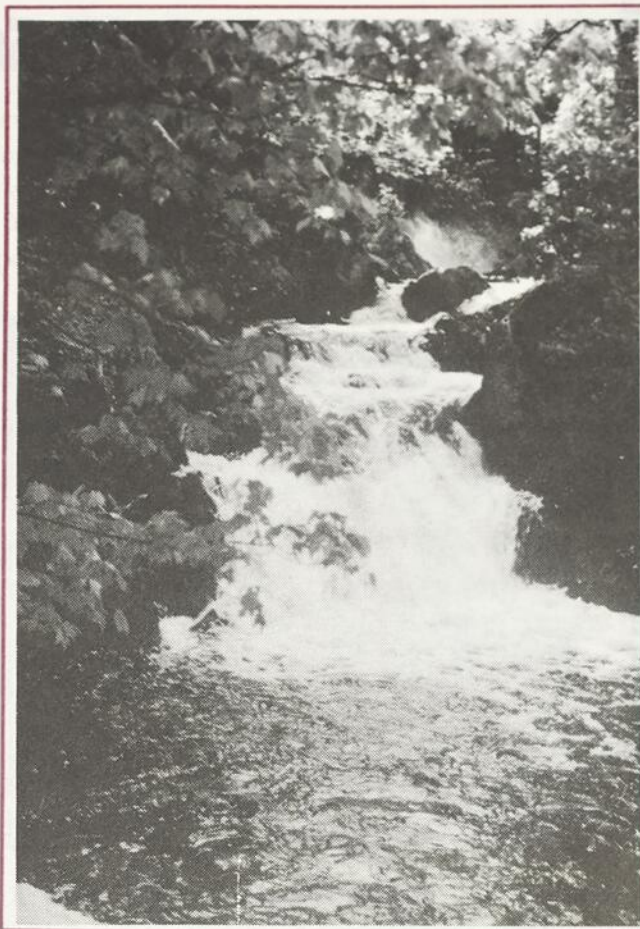


La MRC suggère aux municipalités d'adopter des réglementations visant à protéger les **bâtiments et ensembles anciens**, ainsi que les **biens archéologiques**. Elle appuie également l'initiative de l'Université Laval, qui entend entreprendre des **fouilles archéologiques** sur l'île aux Oies.



La MRC entend continuer la promotion du patrimoine à l'aide de dépliant touristiques et encourage:

- des **visites guidées** sur certains sites ou circuits,
- la survivance des **métiers artisanaux**, et
- une utilisation optimale du **manoir Couillard-Dupuis**.



La MRC identifie les sites comprenant les **paysages les plus représentatifs et spectaculaires** du territoire, afin de leur accorder une attention spéciale dans les projets de mise en valeur.

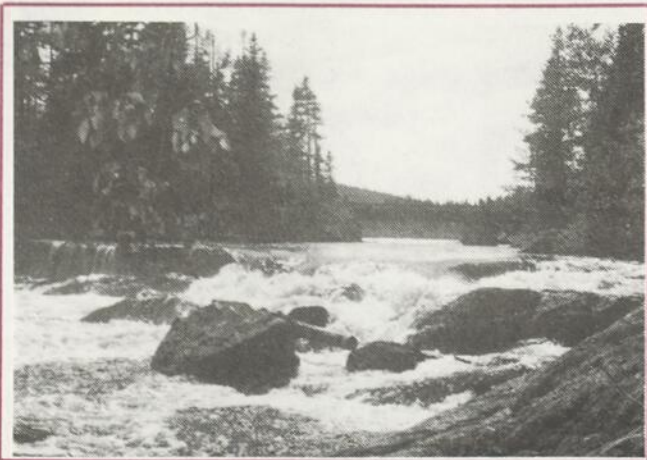
## ENVIRONNEMENT

L'inventaire de la qualité de l'environnement de la MRC a soulevé plusieurs points importants. En ce qui a trait aux cours d'eau, l'analyse révèle une qualité acceptable jusqu'à ce qu'ils traversent des zones agricoles ou urbanisées. Le fond de certains lacs du sud est également pollué par la présence de débris ligneux. De plus, les municipalités de la MRC risqueraient la contamination de leur source d'approvisionnement en eau potable si elles n'adoptaient pas de mesure de contrôle en amont des points de captage.

Les zones d'inondation ont été relevées conjointement par le ministre de l'Environnement et la MRC dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement. Des zones de risque de mouvement de sol se retrouvent aussi sur le territoire.

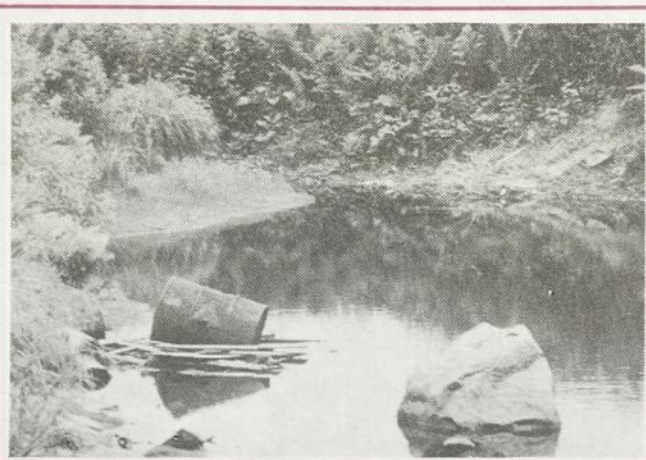
En matière de gestion des déchets, l'inventaire identifie plusieurs carences dans les plans de traitement et d'entreposage. De plus, de nombreux "cimetières de voitures" et sites d'extraction abandonnés dégradent l'environnement visuel.

En ce qui a trait à la qualité de l'air, il existe des conflits entre les zones habitées et quelques zones agricoles. La pollution par le bruit constitue un problème limité.



Pour assurer une meilleure qualité d'eau, la MRC prescrit ou suggère des réglementations portant sur:

- le **lotissement** et les **ouvrages** en bordure des cours d'eau,
- le **creusage** des cours d'eau, et
- la protection des **prises d'eau**.



Pour améliorer la gestion des déchets, la MRC souhaite:

- un site de traitement des **déchets dangereux** dans la grande région de Québec,
- des sites de traitement des **boues de fosses septiques** dans la région, et
- des sites de dépôt de **matériaux secs** dans d'anciens sites d'extraction.



La MRC présente des réglementations visant à assurer la sécurité publique dans les **zones de contraintes**.



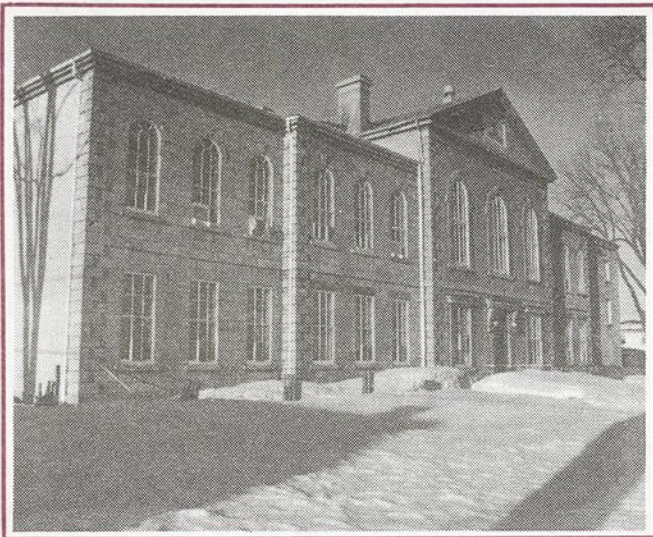
Afin de diminuer les nuisances et rendre les usages compatibles, la MRC suggère des réglementations limitant:

- les **nuisances acoustiques**,
- l'implantation d'**établissements produisant des fumiers**, et
- l'**épandage** du fumier liquide.

De plus, la MRC désire l'implantation de nouvelles stations de **recherches sur les fumiers liquides** dans la région 03.

# ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

La ville de Montmagny constitue le pôle économique, culturel et gouvernemental. Saint-Paul et Saint-Fabien, avec quelques services gouvernementaux, font figure de centre sous-régionaux. Même si en général les municipalités sont relativement bien pourvues en équipements et services, certaines lacunes ont été identifiées. Les propositions visent à doter la MRC d'équipements et de services qui soutiennent son développement économique et social, tout en privilégiant une utilisation optimale des équipements.

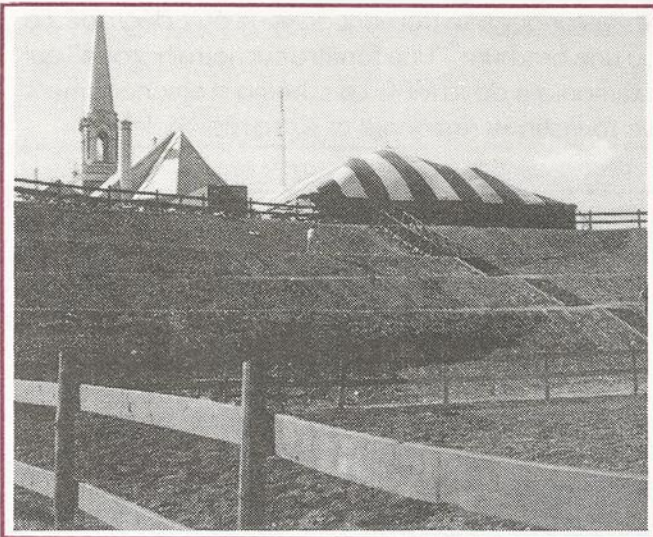


Dans le domaine des services gouvernementaux, la MRC recommande:

- la disponibilité de certains **services gouvernementaux** à la succursale du CLSC dans Montmagny-Sud,
- l'utilisation de la cour provinciale à des fins équivalentes à une **cour municipale**.

Afin d'offrir la meilleure qualité de soins possibles, la MRC prône:

- l'amélioration des services de **soins aigus** à l'hôpital de Montmagny,
- l'implantation d'un centre de **soins prolongés** et d'un centre de jour de **santé mentale**, et
- l'adoption de réglementations autorisant l'opération des **garderies** dans chacune des municipalités.



Dans le but d'une utilisation polyvalente et accrue des équipements scolaires et publics, la MRC favorise:

- la construction d'une **piscine intérieure** et d'un **stade couvert** intégrés à la polyvalente de Saint-Paul,
- l'aménagement d'une **agora** à Saint-Fabien,
- l'amélioration de l'**auditorium Lavironde** à Montmagny, et
- l'identification de la polyvalente Louis-Jacques-Casault comme centre d'**enseignement post-secondaire** à consolider.

Dans le domaine des communications, la MRC préconise:

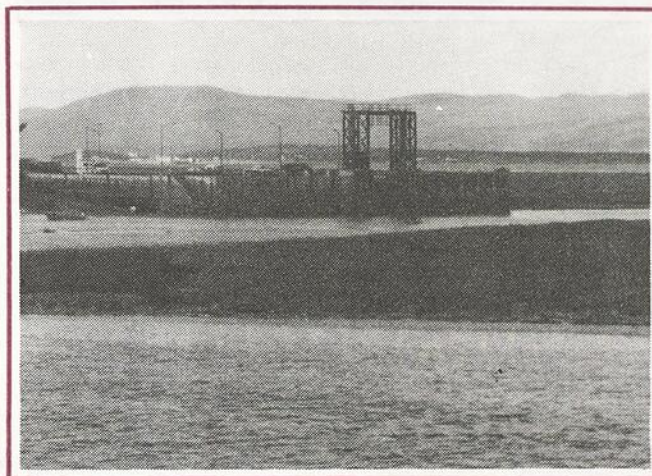
- la réouverture d'un **poste de radio** à Montmagny,
- l'amélioration du **service téléphonique** rural et intermunicipal, et
- le développement de services de **câblodistribution** dans les municipalités du centre et du sud de la MRC.



La MRC favorise l'implantation d'**habitations à loyer modique** (HLM) dans les municipalités qui n'en ont pas encore.

Pour encourager l'activité commerciale et industrielle, la MRC souhaite à Montmagny:

- l'implantation d'une **SIDAC** au centre-ville, et
- une utilisation optimale du **parc industriel**.



Sur le plan du réseau maritime, la MRC prône:

- le **creusement du chenal et du bassin** de Montmagny pour améliorer la desserte de l'île aux Grues en attendant l'implantation d'un **quai en eau profonde** sur la Côte-du-Sud,
- l'installation d'équipements de **navigation de plaisance** dans l'archipel, et
- l'implantation d'une **marina** sécuritaire et la rénovation du **quai** à Berthier-sur-Mer.

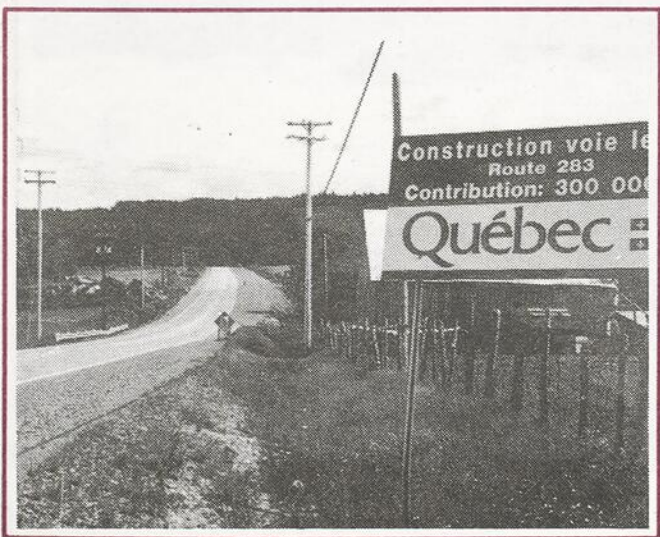
Dans le domaine du transport aérien, la MRC recommande:

- le recouvrement des pistes d'atterrissage ainsi que le complètement des installations de balisage de nuit des **aéroports** de Montmagny et de l'île aux Grues, et
- le développement de la **piste d'atterrissage** de Sainte-Lucie.

# INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Étant donné leurs répercussions directes sur le développement régional ainsi que leur consommation d'espace, les infrastructures de transport méritent une attention particulière dans un schéma d'aménagement. Ces infrastructures ont été analysées par réseau, et des lacunes ont été décelées par rapport à chacun.

Les améliorations proposées par la MRC s'imposent tant dans le contexte du développement économique et touristique souhaité que dans la qualité de vie des citoyen(ne)s.



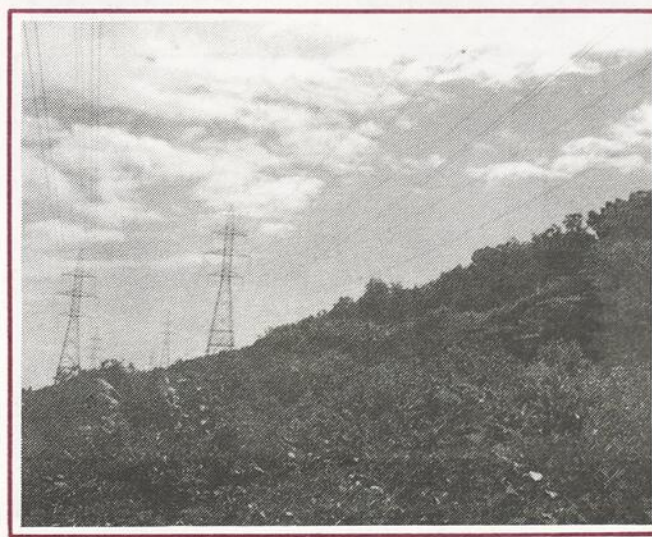
En plus de proposer 16 **interventions particulières** sur le réseau routier régional, la MRC demande au ministère des Transports:

- de continuer à entretenir le **réseau routier** existant, et
- de pratiquer ou de permettre l'**affichage** de nouveaux usages le long des routes.



Suite à la rénovation de la **gare ferroviaire** de Montmagny, la MRC suggère son utilisation pour l'accueil des touristes dans la région.

La MRC prône le maintien d'un service régulier de **transport en commun** régional et appuie les initiatives visant à améliorer ce service.



En ce qui concerne le transport d'énergie, la MRC:

- requiert la construction du **gazoduc** dans la partie nord du territoire, et
- suggère l'adoption de réglementations pour minimiser les impacts lors de l'implantation d'infrastructures de **transport d'énergie**.

## AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

La MRC est tenue par la loi d'établir les grandes affectations du sol sur son territoire. Suite à l'adoption du Schéma d'aménagement, les municipalités devront préciser davantage les usages permis par le biais de leur plan d'urbanisme ou de leur réglementation de zonage.

Pour sa part, la MRC identifie cinq (5) grandes affectations. Pour chacune de ces affectations, la MRC propose une hiérarchie des activités permises en les qualifiant de dominante, secondaire ou occasionnelle.

## ZONES DE CONTRAINTES

La loi sur l'aménagement et l'urbanisme oblige la MRC à identifier les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique. Dans ce contexte, la MRC de Montmagny présente une liste comprenant les zones d'inondation ainsi que celles à risque de mouvement de sol. Les cours et plans d'eau concernés sont identifiés sur la carte des zones de contraintes.

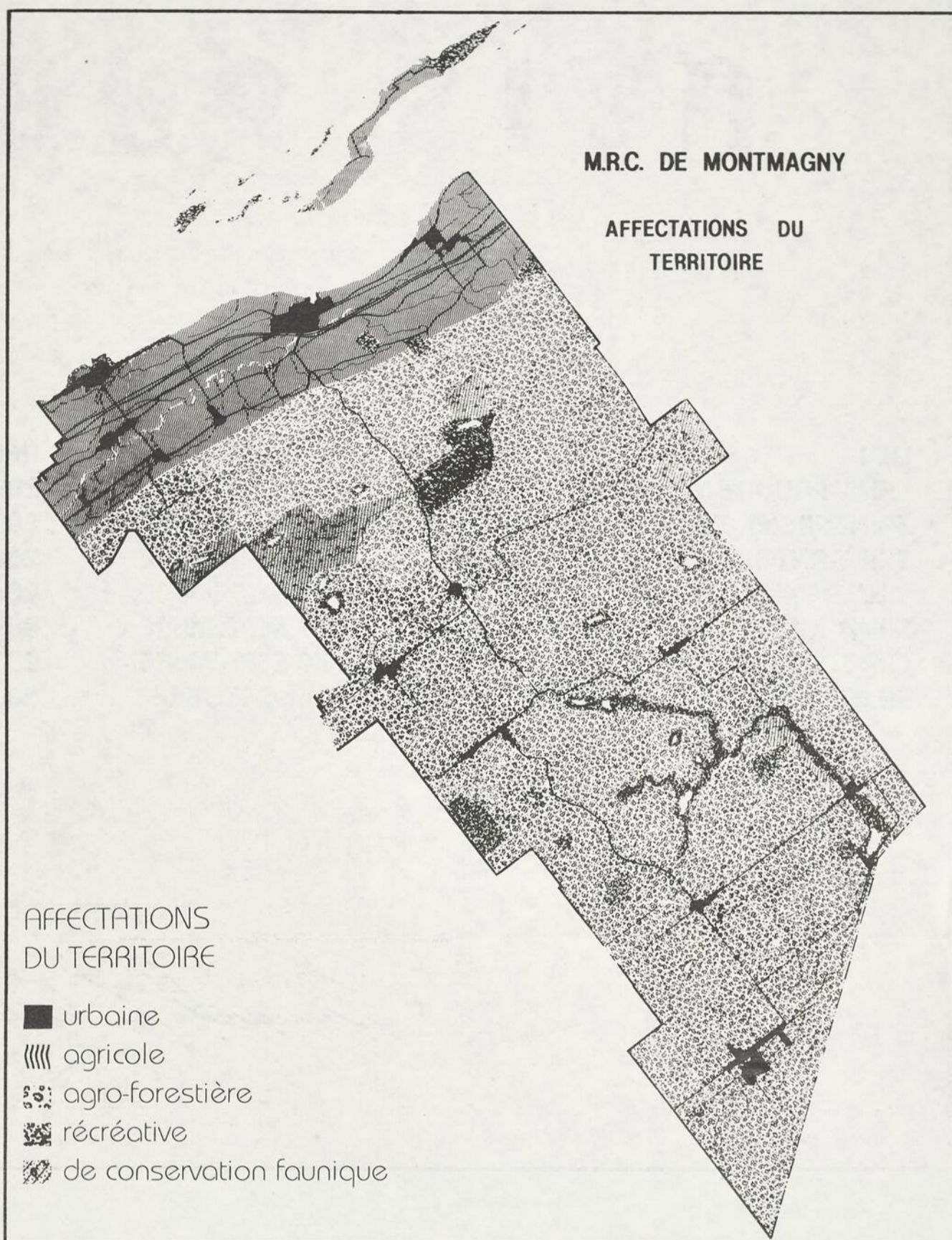
## SITES ET TERRITOIRES D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Également tenue par la loi d'identifier les territoires présentant pour la région un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique, la MRC énumère ceux-ci dans la Version définitive.

Les catégories incluses sont:

- les abords de routes numérotées et intermunicipales,
- les routes panoramiques,
- certains réseaux hydrographiques,
- les prises d'eau des municipalités,
- des montagnes et points de vue,
- des chutes et cascades,
- des ravages de chevreuils et aires de concentration d'originaux,
- des sites de reproduction et aires de concentration de la sauvagine,
- des plans d'eau pour la pêche,
- des sites archéologiques,
- les concentrations de bâtiments historiques,
- les bâtiments anciens classés par le ministère des Affaires culturelles, et
- des sites particuliers.

Pour chaque catégorie, la MRC détaille les sites et territoires d'intérêt régional et précise les propositions ou réglementations portant sur chacun.



## PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

La délimitation d'un périmètre d'urbanisation a comme objectif de prévoir et de réserver les espaces les plus propices à l'utilisation urbaine, dans une municipalité. En plus de viser un cadre de vie agréable et sécuritaire, le périmètre d'urbanisation se veut un instrument d'économie de coût par la recherche de rentabilisation et de consolidation des équipements et services actuels et futurs. Dans quelques municipalités, la zone urbaine empiète sur la zone agricole établie par la CPTAQ, mais ces modifications apparaissent justement comme étant les plus raisonnables à l'égard de la consolidation des équipements et services.

Un périmètre d'urbanisation est délimité pour chaque municipalité de la MRC sauf Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues. Les cartes illustrant les périmètres des 13 municipalités concernées sont comprises dans la Version définitive.

## LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS

Puisque les propositions sont présentées par thème, la MRC a préparé une liste de l'ensemble des équipements et infrastructures à être mis en place ou améliorés, en indiquant la localisation privilégiée ainsi que la proposition concernée. Dans la liste, les équipements sont regroupés en deux (2) grandes catégories:

- équipements privés ou publics de caractère intermunicipal, et
- équipements et infrastructures gouvernementaux ou supra-régionaux.

Bon nombre des items présentés sont des équipements existants que la MRC propose de développer ou de mettre en valeur.

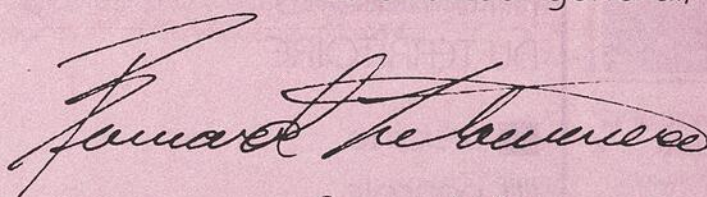
# AVIS PUBLIC

Est par le présent donné:  
Que la MRC de Montmagny a adopté le 08 juillet 1986 la  
"Version définitive" de son schéma d'aménagement et que  
les assemblées publiques de consultation prévues par la  
loi auront lieu aux dates, heures et endroits suivants:

LIEU	DATE	HEURE	ENDROIT
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY	22 SEPTEMBRE	20:00	SALLE DU CONSEIL
SAINT-FABIEN-DE-PANET	23 SEPTEMBRE	20:00	SALLE DU CONSEIL
SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES	24 SEPTEMBRE	20:00	SALLE DE L'ÂGE D'OR
VILLE DE MONTMAGNY	25 SEPTEMBRE	20:00	POLYVALENTE L.-J.-CASALT
SAINT-JUSTE-DE-BRETENIÈRES	29 SEPTEMBRE	20:00	SALLE DU CONSEIL
CAP-SAINT-IGNACE	30 SEPTEMBRE	20:00	SALLE COMMUNAUTAIRE
SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD	1er OCTOBRE	20:00	SALLE DES LOISIRS

EN FOI DE QUOI j'ai donné à Montmagny ce  
onzième jour de juillet 1986.

Le directeur général,



Bernard Létourneau,  
avocat

**UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
POUR UNE UTILISATION  
JUDICIEUSE DES RESSOURCES  
ET UNE MISE EN VALEUR  
DE NOTRE RÉGION**



#### RENSEIGNEMENTS

MRC de Montmagny  
a/s Daniel Racine  
C.P. 38, Montmagny  
G5V 3S3

tél.: 248-5985